

bas & exposés à l'humidité, se garantissent de cette incommodité; mais ils prêtent des forces au feu, & lui fournissent de l'aliment.

On fait assez que les cheminées sont l'occasion la plus ordinaire du feu qui prend aux maisons. Mais si elles sont bonnes, bien faites, & qu'on ait soin de les tenir bien nettes, il n'a pas de suites dangereuses. Autrefois on appuyoit souvent l'âtre sur des solives, ou des poutres: C'est une imprudence à laquelle la Police a remédié, en ordonnant de faire des enchevêtrures. Les toits d'ardoise, quoiqu'ils aient quelque chose de plus propre, & de plus gai, ne sont pas les meilleurs. L'ardoise échauffée, éclate aisément, & laisse la charpente à découvert, en proye à l'action du feu. On peut mettre encore au rang des précautions nécessaires, le soin de disposer tellement sa maison, qu'on ne soit pas coupé par le feu, quelque part qu'il prenne, & qu'on ait toujours quelque issuë, pour en arrêter les effets, & sur tout pour sauver les personnes.

Tous ces avis qui regardent la construction & la disposition des maisons, sont plutôt des projets & des souhaits, que des assurances sur quoi l'on puisse compter. Il faut donc en revenir à la vigilance & aux attentions. Elles regardent les propriétaires, ou ceux qui occupent les maisons, & les Magistrats chargés de la Police. Un homme sage n'auroit pas besoin d'avertissement sur une matière où l'on court tant de risque. Mais outre qu'on n'est pas toujours assez en garde contre le danger, il est bon deveiller l'attention des gens, sur des intérêts qui en inspirent d'autant moins, qu'ils sont plus généraux & plus communs. Ceux
qui